

ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES

**BEG ROHU
56510 SAINT PIERRE QUIBERON**

RENOVATION DES VESTIAIRES-SANITAIRES

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES
C.C.T.P.**

LOT N° 5 CHAPES – CARRELAGE - FAÏENCE

Equipe de maîtrise d'œuvre :

Architecte : **ISTHME ARCHITECTURE** 134, rue Général de Gaulle 56510 SAINT PIERRE QUIBERON
tel. 02 97 78 05 32 mail : justine.gardahaut@wanadoo.fr

Bureau d'étude technique : **Sarl Bureau d'Études Michel PHILIBERT** 23, Clos du Poirier 56250 SAINT NOLFF
tél. 02 97 45 41 46 mail : michel.philibert@wanadoo.fr

le 12 juin 2014

GÉNÉRALITÉS

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet :

- de fixer les prescriptions d'ordre technique et réglementaire du **lot n° 4 : chapes, carrelage et faïence** relatif à la **rénovation des vestiaires sanitaires** sur le site de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques – Le Beg Rohu 56510 SAINT PIERRE QUIBERON
- de fixer le cadre de décomposition des prix (C.D.P.G.F.)

Il est rappelé que le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) est applicable au présent marché. (Brochure 2015 du J.O.)

Prescriptions réglementaires

Les travaux seront réalisés conformément aux normes, prescriptions techniques et règles de l'art en vigueur au jour de la remise des prix et notamment :

- DTU 52 : revêtements de sol scellés
- DTU 53 : revêtements de sol collés
- DTU 55 : revêtements muraux scellés
- Avis technique du C.S.T.B. 286.50.02 et 286.35

Les matériaux et procédés non traditionnels devront être titulaires d'un Avis Technique favorable du C.S.T.B. en cours de validité ou d'un C.C.P. visé favorablement par les bureaux de contrôle.

Fournitures

L'entrepreneur vérifiera que les matériaux et matériels qui lui sont livrés et notamment ceux d'origine étrangère, répondent aux prescriptions techniques visées par les Normes AFNOR et les D.T.U., ainsi qu'aux exigences particulières de la construction à laquelle ils sont destinés. Tous les équipements devront être marqués CE

Erreurs et omissions

Il appartient à chaque entreprise de vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document et de faire part de ses remarques, par écrit, lors de la remise de ses offres, faute de quoi aucune réserve de sa part ne pourra être acceptée en cours d'exécution des travaux.

La visite des lieux avant remise des prix est facultative ; elle pourra de faire sur rendez-vous pris auprès de M. PENGAM tel. 02 97 30 30 30

Coordination avec les autres lots

Les entrepreneurs répondant au présent lot sont invités à prendre connaissance des C.C.T.P. des autres lots et notamment les lots Gros œuvre, Cloisons sèches, Plomberie

Marques et types de matériel

Les marques et types de produits ou de matériel nommément désignés dans le présent document le sont à titre indicatif, en raison de leur notoriété. Ils constituent une prestation minimale au-dessous de laquelle l'entrepreneur ne saurait descendre. Il a la liberté de présenter un produit ou un matériel jugé par lui équivalent. Cependant le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent l'approbation de ce choix.

Travaux annexes

L'entrepreneur aura à sa charge :

- le nettoyage final des sols et des murs
- l'enlèvement des gravois provenant de ses travaux

Tolérances

La tolérance de planimétrie des sols finis est de 4 mm de flèche avec une règle de 2.00 m.

Pièces à fournir par les entrepreneurs

Afin de permettre un jugement équitable, toute offre devra être accompagnée d'une notice technique précise des matériaux proposés

Dans un délai de 30 jours après notification du marché, le titulaire du lot devra fournir les échantillons de carrelage, faïence

À la réception il devra remettre en trois exemplaires (CD et 2 exemplaires papier) le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) comportant :

- la liste des produits et matériaux utilisés avec l'adresse des fournisseurs
- si nécessaires, les bons de garantie dûment complétés

Essais et réception

Les opérations de réception auront lieu dans un délai de 15 jours après l'achèvement complet des travaux de tous les lots concernés

Tous les travaux jugés non conformes ou défectueux seront immédiatement refaits par l'entrepreneur, à ses frais exclusifs.

Stockage et évacuation des déchets

Suivant le CCAP, chaque entrepreneur aura la charge de l'enlèvement de ses propres déchets ou déblais.

Coordination Hygiène et Sécurité

En application des dispositions de sécurité et de protection de la santé applicables aux opérations de Bâtiments et de Génie Civil, issues de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et de son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994, relatif à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de santé :

- Chaque entrepreneur et sous-traitant intervenant sur le chantier est tenu d'élaborer un plan particulier de sécurité » et de protection de la santé (P.P.S.P.S.).
- Chaque entrepreneur devra se référer au Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.S.C.S.P.S.) établi par le coordinateur de sécurité et joint au présent dossier.
- Chaque entrepreneur devra prévoir l'ensemble des mesures à prendre pour la sécurité et la protection de la santé de son personnel.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'opération consiste à rénover la partie vestiaires sanitaires (environ 284 m²) d'un bâtiment construit en 1969 dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 1 niveau rez de chaussée sous toiture terrasse et sur vide sanitaire et sous-sol très partiel
- maçonnerie d'agglomération ép. 15 cm doublé par une cloison plâtrée enduite au mortier de ciment
- planchers haut et bas de type hourdis béton sur poutrelles
- faux plafond plâtre (perfoplaque sur calage bois)
- menuiseries extérieures en aluminium simple vitrage
- carrelage sur chape

Les travaux du présent lot comprennent :

- les chapes sur dalle brute après démolition des chapes et carrelages existants par le lot n°1
- l'étanchéité sous les zones de douches et des pieds de cloison des mêmes zones
- l'incorporation des équipements de sol
- les carrelages sur les mêmes surfaces
- les faïences murales suivant tableau ci-dessous

- **Les coloris et textures seront soumis à l'approbation de l'architecte et du maître d'ouvrage avant commande.**

TABLEAU DES SURFACES**SOLS**

Entrée galerie	7.14	3.20	22.85
espace 1 : entrée	8.33	5.215	43.44
sanitaires H handi	2.835	1.82	5.16
	2.835	1.61	4.56
sanitaires F handi	2.875	1.82	5.23
	2.875	1.61	4.63
local ventilation	3.52	2.1	7.39
local ménage	2.43	2.4	5.83
espace 2 circulation			42.35
espace 3 vestiaires H	8.93	7.3	65.19
espace 4 vestiaires F	5.25	7.3	38.33
espace 5 mixte	7.8	3.43	26.75
espace 6 mixte	7.8	3.5	27.30
Total			299.02

Faïence

Fenêtres (à déduire)

espace 1	15.51	2.00	31.02			
sanitaires handi H	16.03	2.00	32.06	1.8	0.3	0.54
sanitaires handi F	16.12	2.00	32.24	2.1	0.3	0.63
local ventilation						
local ménage						
espace 2	2.61	2.00	5.22	1	2.1	2.1
espace 3	26.01	2.00	52.02	6.4	0.3	1.92
		poteau	2.00	2.00		4
espace 4	20.53	2.00	41.06	4.8	0.3	1.44
		poteau	1.00	2.00		2
espace 5	22.44	2.00	44.88	3.2	0.3	0.96
				1	2.1	2.1
espace 6	22.64	2.00	45.28	1.6	0.3	0.48
				1	2.1	2.1
			289.8			12.27
		surface brute	277.5			12.27
		surface nette	277.5			12.27

PLINTHES

portes

espace 1	10.99	1	11.0	0.9	2	1.8
				1.2	1	1.2
sanitaires handi H						
sanitaires handi F						
local ventilation	3.52	2.1	11.2	1.4	1	1.4
local ménage	2.55	2.4	9.9	0.9	1	0.9
espace 2	31.36	1	31.4	0.9	7	6.3
espace 3						
espace 4						
espace 5						
espace 6						
		Longueur brute	63.5			11.6
		Longueur nette	51.9			

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Chape au mortier de ciment de 50 mm d'épaisseur

Chape au mortier de ciment, lissée, de 50 mm d'épaisseur, dosée à 350 Kg sur et y compris film polyane de 100 µm avec remontée en plinthes, y compris armature par nappe de treillis soudé mailles 50 x 50 compris bande mousse Tramiplinte de 3 mm d'épaisseur en périphérie compris façon de pente sur les équipements de sol l'ensemble pour recevoir un revêtement de sol collé

Localisation : dans l'ensemble des locaux

Natte d'étanchéité

Pose sous les zones de douches avec remontée sur les cloisons d'une natte d'étanchéité marque indicative SCHLÜTER type Kerdi
Compris toutes sujétions de découpes, collages etc.. suivant les prescriptions du fabricant

Carrelage

Revêtement de sol en pose collée de carreaux de grès cérame 30 x 30 anti-dérapant Classement U4 - P4 - E3 - C2 - R11 mini pose au Fermadur et jointoiement au Fermajoint (ou similaire type HD ou Epoxy) joints de couleur assortie au carrelage

- marque indicative : PAVIGRES 21
- Type Fino CARVAO structuré R11 dim. 30 x 30

Les coloris et textures seront soumis à l'approbation de l'architecte et du maître d'ouvrage avant commande.

Localisation : dans l'ensemble des locaux

Joints de dilatation

Fourniture, pose et scellement d'un joint de dilatation sans ressaut marque indicative COUVRANEUF – profilé MIFASOL réf. HO 35/14 pour carrelage collé (modèle à présenter avant toute commande pour accord)

Localisation : entre la galerie et l'espace n° 1 et entre les espaces 1 et 2

Plinthes à gorge

assorties dim. 8 x 30

Localisation : zones non faïencées

- entrée galerie
- espace 1 / locaux sanitaires et ventilation
- local ventilation
- local ménage
- espace 2

Faïences

Revêtement mural en carreaux de grès émaillé marque indicative CINCA type Colortech 20 x 20 - teinte au choix de l'architecte pose au cordeau, à la colle adhésive faisant l'objet d'un avis technique, joints entre carreaux coulés au ciment spécial étanche type Cermijoint ou similaire, compris toutes sujétions de préparation du support sur les murs existants après dépose par le lot Gros-Œuvre

compris fourniture et pose de profil de finition ¼ de rond PVC couleur assortie au revêtement pour angle vif et chants de carreaux visibles

Les coloris et textures seront soumis à l'approbation de l'architecte et du maître d'ouvrage avant commande.

hauteurs de poses : tous les locaux : 2.00 m

Équipements de sol

siphons et caniveaux

La fourniture et la pose des équipements de sols sont à la charge du lot plomberie ; le réglage du niveau sera à la charge du présent lot.

paillason d'entrée

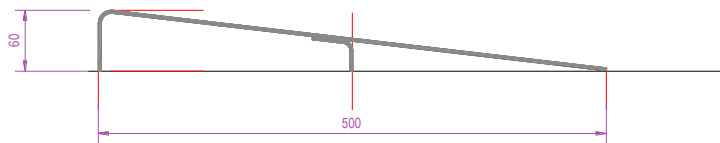
le titulaire du présent lot devra prévoir :

- la confection d'une réservation 140 x 60 cm profondeur 2 cm avec cadre en laiton ou inox 316 L scellé
- la fourniture du paillason de mêmes dimensions

rampe d'accès pour PMR

le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'une rampe d'accès située à l'extérieur de la galerie afin de réduire la hauteur du seuil à moins de 20 mm

Cette rampe – dimensions 1.55 m x 0.50 m (maxi) sera réalisée en tôle d'aluminium striée de 3 mm d'épaisseur suivant le profil du plan joint (10-rampe)



Rampe extérieure en tôle d'alu striée